AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20250206-2025_02_005-DE

en date du 11/02/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025_02_005

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2025

<u>Nombre de Conseillers</u> : - En exercice : 45 - Présents : 34 - Procurations : 6 <u>Rappel des dates</u> : Convocation Générale : 30/01/2025 - Affichage : 30/01/2025

Le six février deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle La Passerelle de Connerré sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
	DELOUBES Anne-Marie	Х		
BOULOIRE	ASSE-ROTTIER Jocelyne	Х		
	DOUYERE Olivier	х		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	х		
	FROGER André	х		
	CHARPENTIER Dominique	Х		
	GUILMAIN Nathalie	х		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	х		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond			x
	PLANCHON Anne-France			X
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	х		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique		Pouvoir donné à BUIN Chantal - 05/02/25	
	TRIFAUT Anthony	х		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir donné à FOUQUET Stéphane - 06/02/25	
MONTFORT-LE-GESNOIS	FOUQUET Stéphane	х		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Pouvoir donné à TRIFAUT Anthony - 06/02/25	
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	x		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	х		
	GADEMER Catherine		Pouvoir donné à SURUT Jackie - 03/02/25	
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	x		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	Х		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir donné à LEMEUNIER Isabelle - 05/02/25	
	COURTABESSIS Alain	Х		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	х		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie			X
	LECOMTE Jean-Claude			Х
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	Х		
	MATHÉ Céline	Х		
TRESSON	BUIN Chantal	Х		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	Х		
	BARRAIS Vincent	Х		
	LAUDE Jean-Yves		Pouvoir donné à PINTO Christophe - 06/02/25	

Monsieur Tony FOULON est élu secrétaire de séance.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20250206-2025_02_005-DE en date du 11/02/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025 02 005

Objet : Remplacement de M. Jean-Marie BOUCHÉ au Pays du Perche Sarthois

Délibération n°2025-02-005

À l'issue de la démission de Monsieur Jean-Marie Bouché, il est proposé aux délégués communautaires de désigner son remplaçant au sein du Comité syndical du Pays du Perche Sarthois.

Monsieur Franck FLOQUET et Monsieur André FROGER ont présenté chacun une candidature en qualité respectivement de titulaire et de suppléant.

Les résultats des votes se présentent comme suit :

Est enregistrée, en tant que délégué titulaire, la candidature M. Franck FLOQUET de :

Nbre de conseillers ne prenant pas part au vote :			Nbre de suffrages nuls	Nbre de suffrages exprimés	Majorité absolue	Nbre de voix obtenues
0	40	0	0	40	21	40

M. Franck FLOQUET

a été proclamé délégué titulaire.

Est enregistrée, en tant que délégué suppléant, la candidature **M. André FROGER** de :

Nbre de conseillers ne prenant pas part au vote :			Nbre de suffrages nuls	Nbre de suffrages exprimés	Majorité absolue	Nbre de voix obtenues
0	40	0	0	40	21	40

M. André FROGER

a été proclamé délégué suppléant.

La présente délibération sera notifiée au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 07 Février 2025,

Le Président, André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.